

VIVRE À VEUREY

ACTUALITÉS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES



N°87 JUILLET-AOÛT 2022

13
JUILLET

ORGANISÉ PAR LE
COMITÉ D'ANIMATION

GRAND FEU D'ARTIFICE
& AMBIANCE MUSICALE

BUVETTE ET RESTAURATION
RAPIDE

A PARTIR DE 19H00
AU STADE

Bel été à tous!

www.veurey-voroize.fr

Sommaire

P.4 : Travaux école

P.5 : Prévention - environnement

P.6 : Prévention - sécurité

P.7 : Civisme / Ca s'est passé

P.8 : Forum des associations

P.9 : EPGV, Age d'Or

P.10 : Petits Malins

P.11 : Société Musicale

P.12 : APJNV

P.13 : Au Pied de Ma Tour

P.14 : Au Pied de Ma Tour

P.15 : Expression politique

P.16 : Mémo

Infos Mairie

• HORAIRES D'ÉTÉ

A partir du Lundi 4 juillet et jusqu'au vendredi 26 août inclus, les jours et heures d'ouvertures au public seront du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Samedi 27 août matin retour aux horaires habituels.

• PUBLICATION NAISSANCE

Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.

• RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune veurois(e) doit **OBLIGATOIREMENT** se faire recenser au **cours du mois de ses 16 ans**. Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

Agenda

> Mercredi 13 juillet 19h00

Soirée feu artifice et ambiance musicale organisée par le Comité Animation
Stade de foot

> Mardi 19 juillet

Permanence MUTUALP sur rendez-vous en appelant au 06 16 24 92 28
Mairie

> Vendredi 5 août de 13h30 à 16h00

Permanence architecte conseil
Prendre RDV auprès du secrétariat mairie

État Civil

NAISSANCES

> GUIGNARD Nina née le 03/05/2022 à GRENOBLE

MARIAGES

> FAURE Mélanie et DE MATOS Nicolas le 7/05/22 à VEUREY VOROIZE

> FONTANA Clémence et SALAGNAT Ugo le 21/05/22 à VEUREY VOROIZE

DÉCÈS

> ROMAN Gérard le 03/05/22 à LA TRONCHE

Edito



L'été arrive à grands pas. C'est l'occasion de faire un bilan de l'année scolaire, bien particulière pour l'école élémentaire, avec une installation des classes dans des modules provisoires. Les délais des travaux ayant été respectés, la prochaine rentrée se fera, comme prévue, dans la nouvelle école où les travaux intérieurs sont terminés. Pour l'extérieur, les travaux de la cour et des abords de l'école ont bien avancés. La circulation dans le village sera donc à nouveau perturbée un jour ou deux pour le départ en convois exceptionnels, des modules « classes » courant juillet.

En cette fin d'année scolaire, c'est également l'occasion pour moi de saluer le travail de toutes les équipes qui œuvrent pour l'éducation, la sécurité et le bien-être des enfants. J'ai une pensée toute particulière pour Pascale Baud qui nous quitte pour une retraite bien méritée après de nombreuses années passées à Veurey, institutrice tout d'abord à l'école élémentaire puis à l'école maternelle.

Après deux années difficiles pour les associations, nous nous réjouissons du retour des manifestations, avec notamment « pour ouvrir le bal » une très belle fête du village où le comité a joué la prudence face aux orages annoncés, en privilégiant les festivités dans la salle des fêtes en ce premier week-end de juin. Les Veurois auront de nouveau le plaisir de se retrouver pour les spectacles des écoles, la kermesse, la fête de la musique, la soirée jeux les repas de fin d'année de toutes les associations (chasse, tennis, judo, ...) certaines manifestations ont lieu le même jour, ce qui oblige les présidents des associations à se concerter afin que les services techniques puissent harmoniser l'installation des chapiteaux, des tables, chaises et autre matériel demandé et également optimiser leur temps de montage et démontage. L'implication des agents des services techniques contribue aussi à la réussite des manifestations associatives et peut être perçue par certains au détriment des tontes et autres travaux extérieurs mais c'est aussi pour le bien vivre ensemble dans la commune.

Avec l'été c'est aussi le retour des fortes chaleurs. Les membres du CCAS se permettront de contacter les personnes fragiles comme l'an passé pour des rappels de consignes face aux températures élevées et pour rompre aussi, pour certains, la solitude due aux vacances de leur entourage.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, de bien profiter de vos vacances et de la réussite pour les jeunes qui passent des examens.

Prenez soin de vous

Pascale Rigault

Directrice de la publication
Pascale Rigault

Graphisme et mise en page
Philippe Heraud

Banques d'images: Archives mairie,
Pexels, Pixabay, Adobe Stock.
Rédaction: Mairie et associations.
Dépot légal à parution.

Merci de déposer articles et photos
sur la boîte mail dédiée :
articles@veurey.fr

Date limite d'envoi des fichiers
pour le n°88 de septembre :

Lundi 22 AOUT



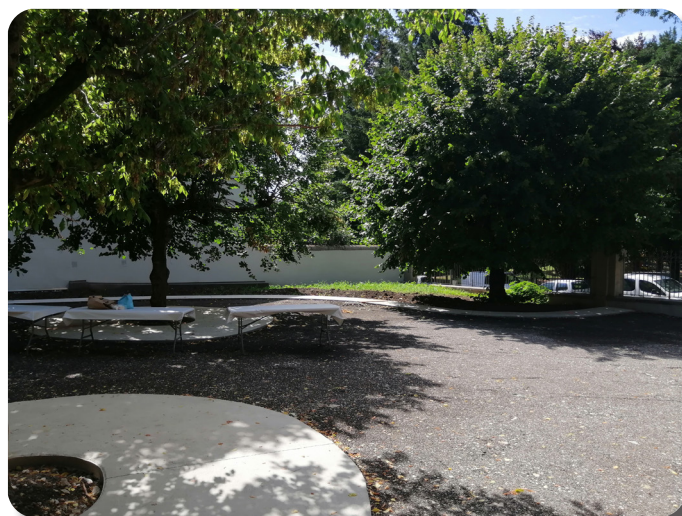
École primaire

Après l'extension du restaurant scolaire, la chaufferie bois, la Cure, le cabinet médical, c'est au tour du cinquième gros chantier " l'école primaire " de ce début de mandat, qui voit sa rénovation s'achever, et dont la réception vient d'être prononcée. Le chantier se termine dans les délais prévus et le résultat est superbe. Cependant, la toiture du bâtiment de la cinquième classe, le long de la rue des Clos, devra être refaite pendant les vacances de Toussaint, des difficultés d'approvisionnement pour les tuiles n'ayant pas permis les travaux en temps voulu.

Durant l'été auront lieu également des travaux de revêtement sur la rue des Clos, modifiant temporairement l'accès au centre de loisirs. Mais tout sera prêt à la rentrée !

Les équipements des salles de classes provisoires vont donc être rapatriés par des emplois jeunes, aidés par nos services techniques. Puis ces bâtiments seront évacués, rendant disponible l'ancien terrain de basket et permettre ainsi le démarrage de la deuxième tranche de travaux ; le plateau multisport et l'aménagement du parking.

Alors, bien sûr les difficultés de stationnement seront inévitables et le parking fermé lors de certaines phases de travaux. Un parking provisoire a été aménagé derrière la chaufferie bois, accessible par la rue du Béril. Nous vous invitons à l'utiliser, mais aussi, si possible, à modifier vos habitudes de déplacement.



CONSEIL MUNICIPAL Les commissions

Monique Ramus a intégré les commissions travaux, embellissement et la mobilité et Laurent Causse les commissions Association et Jeunesse

Travaux / Urbanisme

- **Jean-Marc QUINODOZ**
- Jean-Michel MAY
- Philippe HERAUD
- Aurore PIERRE
- Monique RAMUS

Valérie LEVASSEUR

Finances

- **Philippe MONIER**
- Véronique EUGENE
- Sébastien LE MAUFF
- Philippe HERAUD
- Jean-Michel DETROYAT

Florence COULET
Sarah GIGANTI

Scolaire

- **Elise GUTEL**
- Danièle BRET-DREVON
- Cathy ZWOLAKOWSKI
- Philippe MONIER
- Laurent CAUSSE

Florence COULET

CCAS

- Pascale RIGAULT
- **Cathy ZWOLAKOWSKI**
- Danièle BRET-DREVON
- Véronique EUGENE
- Philippe HERAUD

Marie-Christine CASALI

Communication

- **Philippe HERAUD**
- Aurore PIERRE
- Pascale RIGAULT
- Philippe MONIER

Valérie LEVASSEUR

Cadre de vie / Embellissement

- **Jean-Michel MAY**
- Véronique EUGENE
- Élise GUTEL
- Monique RAMUS

Mobilités / Transitions écologiques

- **Sébastien LE MAUFF**
- Elise GUTEL
- Philippe MONIER
- Véronique EUGENE
- Monique RAMUS

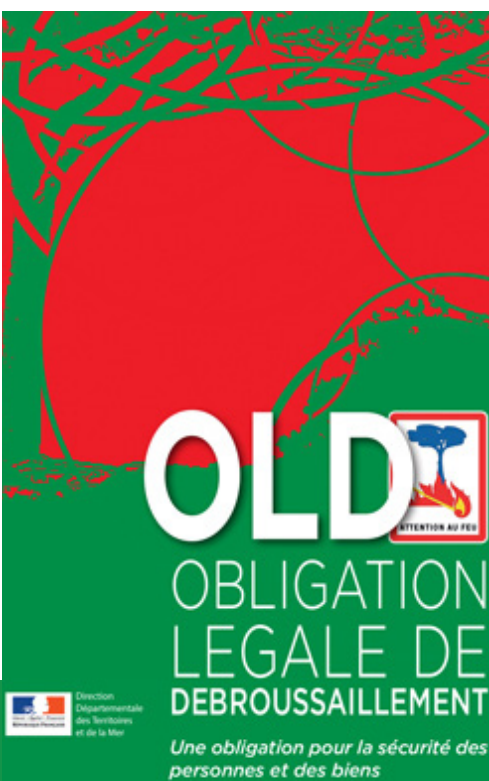
Associations

- **Danièle BRET-DREVON**
- Jean-Michel MAY
- Cathy ZWOLAKOWSKI
- Aurore PIERRE
- Laurent CAUSSE

Marie-Christine CASALI

LA METRO

- **Guy JULLIEN**
- Pascale RIGAULT



Notre commune, en bordure des massifs boisés du Vercors a été classée à risques, dans le cadre de la prévention des incendies de forêts. Pourquoi est-il important de débroussailler ?

Pour vous protéger ainsi que vos biens : En effet, lors d'un incendie l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement et les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité. Si toutefois le feu venait à passer, passant plus vite, les dégâts occasionnés seront moins importants.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont donc obligatoires dans les zones situées à moins de 200 m de bois ou forêts. A noter; lorsque les terrains concernés sont classés en zone urbaine, le débroussaillage doit se faire sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, même dépourvue de construction.

Pour les parcelles bâties en limite de zone naturelle, dans un rayon de 10m autour des constructions:

- Coupe à ras du sol des buissons, arbrisseaux et herbes, enlèvement des bois morts, déperissants et branches mortes
- Élagage jusqu'à 2 m de hauteur, mais seulement les espèces forestières. Les essences ornementales sont exemptées de cette taille. Cependant, il est recommandé de les isoler de 2 m minimum de tout contact avec les autres arbres pour garantir la discontinuité
- Élimination des rémanents
- Mise à distance du feuillage des arbres à 2 m minimum de tout élément de la construction
- Enlèvement des branches surplombant le toit de l'habitation

Et dans un rayon de 50m: Débroussaillage uniquement des arbrisseaux et des buissons sauvages et élagage des arbres non ornementaux, jusqu'à 2 m de hauteur minimum.

En bordure des voies d'accès privées aux constructions:

- Pratiquer le débroussaillage sur une profondeur de 3 m de part et d'autre de la voirie.
- Des arbres peuvent être laissés en place mais un volume libre de tout obstacle sur 3,50 m de hauteur minimum doit être réalisé pour garantir le passage des engins de secours.

Concernant les haies, à moins de 5 mètres des murs de la construction, une haie ne devra pas être composée de végétaux fortement ou très fortement sensibles au feu, ni de végétaux morts ou déperissant.

L'utilisation de canisses constituées de matériaux fortement inflammables attenant à des essences d'arbres et arbustes sensibles au feu est fortement déconseillée.

A quoi je m'expose si je ne fais rien ?

- La sanction du feu
- Des problèmes d'indemnisation par votre assurance : S'il est établi que la cause de l'incendie est due à un défaut d'entretien de votre part, vous risquez de voir dans le meilleur des cas votre indemnisation réduite et dans le pire des cas, annulée.
- Une indemnisation du préjudice subi par les tiers, s'il est établi qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés de votre construction.
- Une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500€ pour les particuliers L'exécution d'office des travaux à vos frais

Vous pouvez télécharger le guide du débroussaillage sur isere.gouv.fr

L'ambrosie à feuilles d'armoise produit un pollen agressif qui est responsable de manifestations allergiques en août et septembre, entraînant conjonctivite, rhinite et asthme.

La prise de conscience progressive de la dangerosité de son pollen au cours des 20 dernières années a induit un changement de statut ; de simple mauvaise herbe, elle est devenue un problème de santé publique et la lutte s'organise : elle est inscrite au Plan National Santé Environnement et des mesures réglementaires ont été prises : arrêtés préfectoraux n° 2000-1572 et n°2009-02370 rendant sa destruction obligatoire en Isère.

Tout le monde est concerné et doit intervenir à son niveau :

- Les collectivités publiques sur les terrains publics
- Les propriétaires privés sur leurs parcelles
- Les lotisseurs ou les entreprises sur les chantiers
- Les agriculteurs sur les terrains agricoles

Comment la reconnaître ?

Elle commence à germer dès le mois d'avril. Elle croît rapidement si elle a de la lumière et pas de concurrence et peut atteindre plus d'un mètre de haut. Sa tige est verte, dressée et couverte de poils blancs. Ses feuilles sont très découpées et d'un vert vif uniforme sur les 2 faces. Ses fleurs apparaissent en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux : elles portent le pollen. La formation des graines se fait principalement en octobre et ensuite la plante meurt.

Mais les graines (2 à 3000) tombées au sol sont responsables de la génération de l'année suivante !

Quand et comment intervenir ?

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion, les plants doivent être systématiquement détruits, en priorité avant la floraison, c'est-à-dire fin juillet :

Sur de petites surfaces ; l'arrachage sera privilégié (port de gants recommandé).

Sur de grandes surfaces ; végétalisation des sols (elle n'aime pas la concurrence) ou fauchage/broyage.

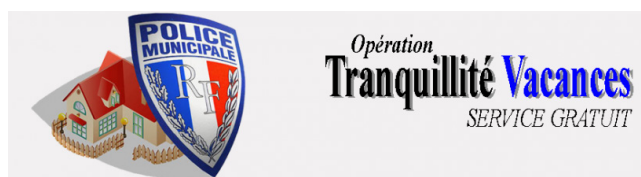
Plus d'infos sur le site; <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr> (onglets: veille sanitaire/santé de a à z/ambrosie)

ou auprès du référent ambrosie de la commune; Jean-Michel May au 06.74.82.26.68

Vous pouvez aussi participer efficacement à l'inventaire des zones touchées en effectuant des signalements sur le site : <http://www.signalement-ambrosie.fr>



PRÉVENTION / SÉCURITÉ



C'est un service qui vous est proposé pendant les 2 mois de vacances estivales. Rien de révolutionnaire ni de garanti si ce n'est mon passage au domicile au moins 2 fois par semaine minimum. Cela ne dispense pas bien sûr de la nécessité de veiller à tout fermer avant votre départ et de mettre en marche votre alarme si vous en possédez une.

En option seulement mais pour une meilleure surveillance cela serai bien que je puisse faire le tour du domicile, donc de pouvoir ouvrir le portail. Cette surveillance sera effectuée par mes soins durant le mois de juillet et par les gendarmes au mois d'août. Si vous êtes intéressés par l'opération, pour une bonne transmission à la gendarmerie surtout les aoûtins, n'attendez pas,

téléchargez le formulaire sur : www.veurey-voroize.fr et déposez-le au plus tôt à la Mairie.



TRANQUILLITE VACANCES

Afin de partir en vacances sans craindre un éventuel cambriolage, vous pouvez compter sur votre communauté de voisins vigilants et solidaires. Vous pouvez les prévenir de votre départ notamment grâce à la fonctionnalité « Messagerie ».

Cette opération permet de demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances. Des patrouilles seront ainsi effectuées par les agents durant votre absence. Il suffit de remplir un formulaire au moins deux jours avant son départ. Évitez de dévoiler vos dates de vacances et le fait que vous soyez partis. Sur Internet, tout le monde peut tout voir et tout savoir. Pour vivre heureux, vivez cachés.

Poussez-vous, j'arrive!

De nombreux administrés nous font état de l'aspect dangereux de la route de Montaud, la vitesse est la problématique la plus importante mais depuis quelque temps une nouvelle mode apparaît : l'usage de l'avertisseur sonore au croisement dangereux et épingles afin de ne pas perdre cette fameuse vitesse chère aux yeux de quelques conducteurs.

l'article R416-1 stipule que :

« Hors agglomération, l'usage des avertisseurs sonores n'est autorisé que pour donner les avertissements nécessaires aux autres usagers de la route.

En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Les signaux émis ne doivent pas se prolonger plus qu'il n'est nécessaire. »

De jour comme de nuit, klaxonner en agglomération est strictement interdit sauf en cas de danger immédiat c'est-à-dire lorsqu'une situation représente un danger réel et imminent. Il est autorisé de klaxonner pour éviter un accident de la route. Voici quelques exemples où klaxonner en ville est permis :

- > Un autre usager de la route ne vous a pas vu et il y a un risque immédiat de collision
- > Un piéton s'engage sur la chaussée sans regarder et vous risquez de le heurter
- > Un usager change de voie brusquement et risque de vous percuter

En revanche, si vous klaxonnez pour signaler votre priorité de passage vous pouvez être sanctionné pour usage intempestif du klaxon. Le montant de l'amende prévue pour cette infraction est fixé à 35 €.

Ce comportement au-delà de l'égoïsme routier rappelle aussi les notions de civisme envers les riverains victimes de bruit amplifié par ce nouveau phénomène.

Nous espérons que comme de nombreuses modes, ce mauvais usage trouvera vite un arrêt total.



CA S'EST PASSÉ

4 et 5 juin

Fête du village version "Indoor" pour cause de météo incertaine

Le groupe PELMEL sur scène



La troupe Belladone



Visite surprise d'un enfant du village, Yvick Letexier alias Mister V pour les initiés. Retrouvez-le actuellement dans la série événement le "Flambeau" de et avec J. Cohen sur Canal+, Avec à l'affiche, Kad Merad, Gérard Darmon, Jérôme Commandeur, Ramzy Bédia, Géraldine Nakache.....



Le bar



Le manège à jambon





Départ à la retraite de Pascale Baud, institutrice à l'école maternelle depuis de nombreuses années. Nous lui souhaitons une excellente retraite.



Remise des dictionnaires aux futurs sixièmes en présence de Anne, Sandrine et les parents. Remise également d'un dictionnaire Français/Ukrainien à Nastia qui a gentiment offert une de ses réalisations à la mairie.

ASSOCIATIONS



Une saison s'est terminée le 1er juillet et nous l'avons clôturée sur un pique-nique convivial le mercredi 8 juin. Nous avons pu remercier notre animatrice sportive Chantal, et notre bureau sortant Sabine et Catherine.

La saison prochaine est en préparation !

Nous retrouverons en septembre nos deux coachs, Chantal et Delphine !

Au programme : gym et pilates

mais aussi de la nouveauté :

- **stretching** (étirer son corps tout en renforçant son tonus musculaire)
- **Gym rouleau** (détente et renforcement musculaire)
- **Marche active** (activité de plein air, les séances se dérouleront au stade et nous pourrons profiter des nouveaux agrès qui y seront installés prochainement).

Les activités s'adressent à tout le monde et s'adaptent aux compétences de chacun.

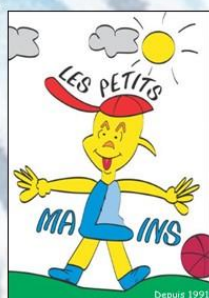




FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 9
septembre 2022 17h-20h

Parc de la mairie
VEUREY VOROIZE



ETE 2022 aux PETITS MALINS JUILLET

Le 08/07 : Journée à WALIBI (LES AVENIERES)

Le 12/07: Sortie le matin à la Maison des jeux (GRENOBLE)

Veillée pour les fouines et les renards

Le 18/07: Atelier couture avec Mme Lavallée pour les renards

Le 19/07: P'tit Dej en famille aux Petits Malins

CONTES à la médiathèque (Veurey Voroize)

Le 21/07: Cirque de St Même (Chartreuse)

Le 26/07: CONTES à la médiathèque (Veurey Voroize)

Atelier couture avec Mme Lavallée pour les fouines

Sortie à l'EPHAD pour les renards

Le 27/07: Pique nique à la cascade pour les ours

Et Goûter en famille aux Petits Malins

Le 28/07: Baignade au Lac du Bois Français

AOUT:

Le 19/08: Accrobranche (St Nizier du Moucherotte)

Le 23/08: Domaine de Vizille

Le 26/08: OLYMPIADES DE FIN D'ÉTÉ

Le 29/08: Sortie à l'EPHAD pour les renards

Le 31/08: JOURNEE SURPRISE

Tout au long de l'été des animations sportives, manuelles, scientifiques, culinaires sont proposées aux enfants sur le thème des JEUX.



ASSOCIATION LES PETITS MALINS 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE
Tel : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS n° 038 0294-CL000121 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z

> Si vous êtes adhérents aux Petits Malins vous pouvez vous inscrire grâce au portail familles
> Si vous n'êtes pas adhérents Petits Malins, alors nous vous invitons à téléphoner au 04 76 53 83 62, entre 9h et 12h et entre 13h30 et 17h30, afin de prendre rendez-vous avec Doriane qui vous accueillera.
Merci à tous et toutes et bon été...aux Petits Malins J



Après deux années difficiles à cause de la crise COVID, l'association musicale de Veurey-Noyarey prend un nouveau départ avec un renouvellement partiel du bureau qui va apporter de nouvelles idées et une nouvelle énergie.

Notre école de musique associative s'est donnée pour mission de faire découvrir et d'enseigner la musique à tous, jeunes et adultes, de tous niveaux. L'enseignement est adapté au niveau et à la motivation de chaque élève. Nous proposons un large choix de cours d'instruments encadrés par des professeurs diplômés : violon, violoncelle, flûte, clarinette, saxophone, trompette, piano, guitare, accordéon, percussions. Des ateliers musicaux collectifs adaptés aux enfants permettent d'aborder le solfège de manière ludique, loin des cours fastidieux d'antan. La participation à ces ateliers est indispensable pour pouvoir pratiquer un instrument.

Afin de permettre aux élèves d'exprimer leur talent en public, nous organisons deux auditions par an. Ce sont des étapes clé dans l'apprentissage de la musique et nous tenons à ce que chaque élève participe à au moins une audition dans l'année. Même les débutants ont leur place dans ces auditions et nous réservent souvent de belles surprises.

Nous avons à cœur de promouvoir la pratique collective à travers un orchestre d'harmonie junior, un orchestre de jazz et une chorale. Nous accueillons dans l'orchestre junior tous les élèves volontaires à partir de la fin de premier cycle et leurs parents qui le souhaitent. Nous sommes également ouvert à tous les adultes désireux d'améliorer leur pratique musicale sans nécessairement prendre des cours, pour tous instruments sans restriction, y compris la voix grâce à notre chorale. L'orchestre Junior se produit aux auditions bien sûr, mais aussi en d'autres occasions et notamment pour participer à l'animation des villages de Noyarey et de Veurey. Nous avons par exemple apporté notre contribution à la soirée contée organisée dans le parc de Veurey au mois de mai dernier.

Vous pourrez trouver d'autres informations sur notre site internet : <http://music.veurey.free.fr/>. Nous serons présents aux journées des associations de Noyarey et de Veurey début septembre pour prendre les inscriptions de l'année et pour vous présenter tous les aspects pratiques : horaires, organisation des cours, accompagnement, tarifs.

L'orchestre des élèves de l'école de musique, avec leur chef Thierry Rocha.

Les musiciens de Gliss&Do,





Projet sensibilisation sport et handicap volley assis



Vendredi 13 mai 2022, l'association de l'APJNV (Association pour les jeunes Nucérétains et Veurois) en collaboration avec Moirans Multi-Volley et Fontaine Volley a organisé une manifestation sur le handicap dans le sport en s'appuyant sur l'expérience de Damien Roger joueur de l'équipe de France de Volley Assis et Veurois de naissance.

La soirée a débuté par du jeu libre de volley assis entre les jeunes enfants de l'école de Noyarey, leurs parents, Damien Roger et Céline Diaz, ETAPS de Noyarey et de Veurey. Elle est également entraîneur à Fontaine Volley des jeunes M15F, du baby volley et de Damien.

Les élèves de l'école se sont tout de suite pris au jeu, durant le mois de mars l'école avait déjà pu participer à une journée de sensibilisation au handicap avec un atelier quad rugby organisé par le club de Grenoble, un atelier de parcours pour mal voyant organisé par les enseignantes et un atelier volley assis organisé par Céline Diaz, le club de Fontaine Volley et de Moirans Multi-Volley.

C'est avec plaisir que les associations présentes ont vu les gens affluer dans le gymnase, certains pour discuter et d'autres pour jouer. Tous avaient l'air ravis.

Nous avons pu compter sur la présence des élus locaux : Mme Le Maire de Noyarey Nelly Janin Quercia et de nombreux de ses adjoints, Mme Le Maire de Veurey-Voroize Pascale Rigault, Mr Michel Carras élu à la mairie de Fontaine et Mme Martine Roussin conseillère déléguée à l'inclusion, handicap et accessibilité à la ville de Fontaine, Mr Thierry Placette représentant de la ligue Auvergne Rhône Alpes de volley-Ball, Mr Alfredo Gembes Président de Fontaine Volley et de Mme Auriane Oliveira Présidente de Moirans Multi-Volley .



Don à l'association de
Damien ROGER
d'un montant de 850€
par Katy BOZZI,
directrice de
l'A.P.J.N.V.

Chaque personnalité a pu s'exprimer rapidement sur le sujet avant de passer la parole à Damien Roger.

Damien Roger a relaté son parcours de vie avant sa maladie, puis expliqué sa maladie et comment il a réussi à l'accepter et nous a parlé de sa résilience.

Sa présentation a été suivie par un moment d'échanges avec le public où les enfants n'ont pas hésité à lui poser des questions.

Ce fut un moment très émouvant et très positif en même temps.

La soirée s'est poursuivie avec un autre invité de marque Mr Claudio Zulianello médaillé Olympique de volley-ball avec l'argentine en 1988 à Séoul qui a pu montrer sa médaille olympique aux petits comme aux grands.

Le jeu a ensuite repris avec une démonstration de volley assis entre l'équipe de Damien de Moirans Multi-Volley et les jeunes Fontainois puis du jeu libre volley assis sur les trois terrains.

La buvette tournait à plein régime grâce aux bénévoles de l'APJNV, la convivialité et le partage étaient au rendez-vous.

Une vente de tee-shirt et une tombola étaient également organisées aux profits de l'Association de Damien. La soirée a connu un grand succès avec plus de 200 personnes. Une joie immense pour Damien Roger et les organisateurs.

Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine pour une soirée encore plus folle.

« Dans la vie il ne faut jamais baisser les bras, il y a toujours du positif dans ce qui nous arrive... » à méditer...

Plantes sauvages d'ici

La prêle des champs

Nom scientifique *Equisetum arvense* L.

Famille des équisétacées

Autres noms : Queue-de-cheval, herbe à récurer, petite prêle, queue-de-rat, queue-de-renard



La prêle des champs a été reconnue au 1^{er} siècle ap. J-C, en Grèce, par le naturaliste Pline l'Ancien (30-79 ap. J-C) et le médecin Dioscoride (40-90 ap. J-C) pour ses propriétés médicinales.

Au 17^e siècle, en Europe, on l'utilisait pour soigner les blessures et les inflammations cutanées, ainsi que pour traiter les calculs rénaux. Son emploi pour traiter les troubles de l'appareil urinaire est également signalé en médecine ayurvédique (médecine traditionnelle de l'Inde) et chez plusieurs tribus amérindiennes. La plupart de ces usages ont persisté jusqu'à aujourd'hui.



Grâce à sa forte teneur en silice (environ 10%), la prêle, autrefois, était utilisée comme papier de verre pour nettoyer et polir les objets en étain, en laiton, ou le bois (par exemple nos bâtons de marche). Ces pratiques existent toujours.

Au Japon, les jeunes pousses sont consommées comme des asperges, ou sont utilisées dans des bouillons, en cuisson à la vapeur, sautées à l'huile avant de les ajouter à du riz ou des soupes miso.

La phytothérapie lui prête des vertus diurétiques, cicatrisantes et reminéralisantes, anti-inflammatoires, antioxydantes, cicatrisantes et plus encore...

Au potager, elle est efficace contre les champignons microscopiques, la rouille ou l'oïdium, les pucerons et acariens, en particulier l'araignée rouge, et constitue un renfort des plantes.



Essayez au naturel :

Pour renforcer les ongles :

30 g de prêle fraîche (ou 15 g sèche), 25 g de graines de céleri, 25 cl d'eau.

Verser l'eau bouillante sur les plantes et laisser infuser 1 h). Filtrer et laisser tiédir. Cette infusion dure trois jours. Il suffit d'en verser un peu (tiédie) dans un petit bol et d'y mettre les doigts pendant 10 mn.

En purin : Pour 1 kg de plantes fraîches, 10 litres d'eau.

Remplir un récipient (non métallique) de plantes hachées finement. (Astuce : les mettre dans un bas ou un filet. La fermentation terminée, le filtrage se fera tout seul) Compléter avec de l'eau de pluie (ou du robinet, reposée après 24 heures). La préparation est terminée lorsqu'il n'y a plus aucune bulle.

Sources : Revue Salamandre , Plantes & Santé, Des cueillettes et des hommes, Rustica, site petitsjardiniers.com, coach-nature-sante.fr

Veurey au fil du temps

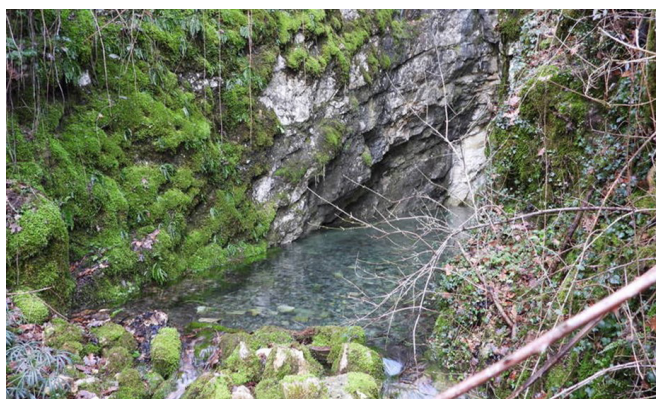
- Exposition du patrimoine veurois le 17 et 18 sept de 10h à 17 h.
- Témoignages, samedi 17 sept à 14 h .
Tous les anciens Veurois sont invités à venir raconter autour d'un thé ou d'un café offert, ce qu'était Veurey par le passé,
- Échanges sur les projets en cours.



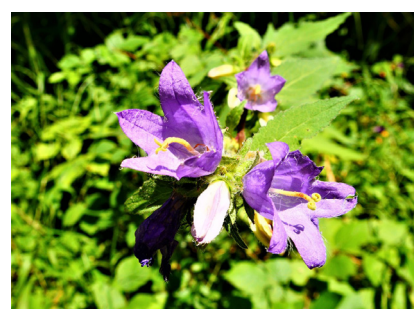
**Journées Européennes
du Patrimoine
17 et 18 sept 2022
salle des fêtes**



La Tour



La grotte des Fées



Campanule barbe



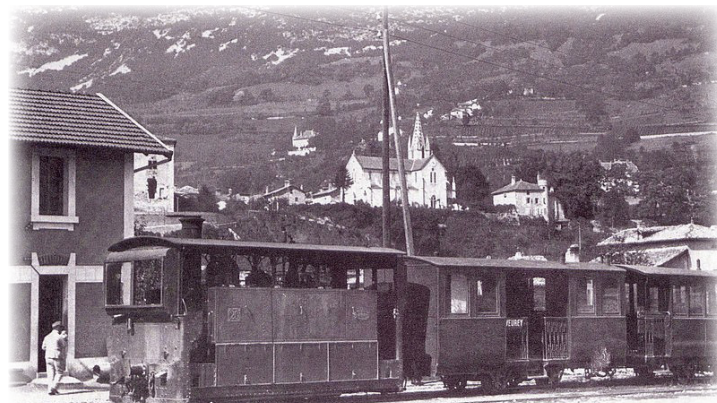
La grotte des Faux Monnayeurs



La croix de l'Egalen



Les Bains de l'Echaillon



Le Tramway



La Place



Regina Coelli



Inondation à Veurey



la scierie à la Rive

Pour tout renseignement : Au pied de ma Tour JL. Bonaventure 06 65 07 60 41

EXPRESSION POLITIQUE

MAJORITÉ MUNICIPALE

VEUREY ENSEMBLE ET EN TRANSITION

La délibération autorisant le Burkini dans les piscines de la ville de Grenoble a suscité un intense débat au sein du Conseil Métropolitain.

40 Maires , 3 Vice-Présidents et 24 conseillers métropolitains ont signé une tribune demandant au Maire de Grenoble Éric Piolle d'abroger la délibération adoptée à deux voix près par son conseil municipal .

Cette décision remet en cause l'égalité homme femme et le respect de la laïcité dans les équipements publics. Elle ne sera pas sans conséquence dans les autres piscines du territoire de la Métropole .

La Maire de Veurey-Voroize Pascale Rigault et le Vice-Président en charge de l'économie Guy Jullien ont signé cette tribune et sont intervenus dans les instances métropolitaines pour faire part de leur total désaccord avec cette délibération portée par Mr Piolle.

L'ensemble du groupe majoritaire a soutenu la position de ses élus .

Le préfet a fait un recours en référé au tribunal administratif qui a suspendu la délibération en attendant un jugement sur le fond et la ville de Grenoble a fait appel en conseil d'état.

Nous suivons ce dossier avec une attention particulière.

OPPOSITION MUNICIPALE

VEUREY C'EST VOUS

**Le groupe d'opposition
n'a pas désiré s'exprimer**



ESPACE DE SANTÉ

2 allée de la Poste

Médecins généralistes:

Consultations sur RDV tous les jours
et samedi matin si urgences.

RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

Pédicure - Podologue

BARON Harmony :

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 6786 57

Orthophoniste

SONZOGNI Anaïs :

uniquement sur rdv au : 07 69 67 85 22.

les lundis, mercredis et vendredis,

Pas de domicile.

Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67



MAIRIE

Horaires au public

> Lundi : 15h00 - 17h00

> Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

> Mercredi : 13h30 - 17h00

> Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

> Vendredi : 13h30 - 17h00

> Samedi : 8h00 - 12h00

Nous joindre

> Tél : 04.76.85.16.80

> Mail : mairie@veurey-voiroze.fr

> Web : www.veurey-voiroze.fr

> Facebook : commune de veurey-voiroze

> CCAS : ccasveureyvoiroze@orange.fr

> Permanences Architecte Conseil

1^{er} vendredi du mois de 13h30 à 17h00

Prendre RDV auprès du secrétariat



> Permanences Avocat Conseil

1^{er} mercredi du mois de 14h30 à 16h30

Prendre RDV auprès du secrétariat



> Permanences Mutualp

sur RDV auprès de Mr Falconnet

au 06.16.24.92.28

Mail : mutualp-communales@mutualp.fr



URGENCES

• Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17

• Police & Gendarmerie : 17

• Pompiers - centre de secours : 18 ou 112
depuis un portable

• SAMU : 15 ou 112 depuis un portable
ou 114 par FAX ou SMS pour les personnes
ayant du mal à entendre ou à parler

• Centre anti-poison : 04.72.11.69.11

• Pharmacie de secteur :

Pharmacie Polossat, 87 rue du Maupas à Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Pharmacies de garde affichage sur la vitrine
de la pharmacie ou au 3915.



Lundi : 10h00 - 13h00 / 16h00 - 19h30

Mardi, jeudi, et vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00 - 19h30

Mercredi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi

Samedi et dimanche : 7h30 - 12h30 / fermé après-midi

Le Relais Postal:

Fonctionne tous les jours de la semaine, de l'ouverture
du magasin jusqu'à 10H45 et de 16H à 19H30. Sauf
les après midi fermés (mercredi, samedi et dimanche).
Le RPC fonctionne également le weekend, sans
restriction.



L'INFORMATION DE
LA MAIRIE
EN DIRECT SUR
VOTRE PORTABLE

SIMPLE ET GRATUIT
pas de compte à créer :
100% anonyme
télécharger l'application
sur Appstore, Playstore
ou AppGallery



Impression : Press Vercors Imprimerie 38160 St Sauveur
Imprimé sur papier 100% recyclé

